

Note d'information

n° 250

 Mars 2022

A La Réunion, parmi les lycéens du public et du privé sous contrat inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2018 ou 2019, 47% sont toujours en formation l'année suivante. 17% de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié six mois après leur sortie. L'obtention du diplôme préparé est un atout pour l'insertion professionnelle. Le plus souvent les jeunes lycéens signent un contrat à durée déterminé pour leur premier emploi. Par ailleurs, les lycéens sortant issus de la filière Services bénéficient d'une meilleure insertion.

L'insertion des lycéens six mois après leur sortie du système éducatif en 2019 ou 2020

47% des lycéens professionnels poursuivent leurs études après une dernière année d'étude professionnelle

Parmi les lycéens inscrits en 2018 ou en 2019 d'une dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS à La Réunion, 47 % sont toujours en formation l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation. C'est le cas d'un peu plus d'un élève sur deux de niveau bac profession-

nel, et d'un tiers des élèves de niveau CAP. Pour les sortants de BTS, la proportion d'élèves qui poursuivent leurs études est de 44%.

Globalement, la proportion d'élèves toujours en formation augmente de trois points par rapport à la cohorte précédente (+2 points pour les CAP, +3 points pour les bacs professionnels et les BTS) (graphique 1a).

Au niveau BTS garçons et filles restent en formation aussi fréquemment, alors qu'au niveau bac professionnel les filles pour-

Graph 1a : Taux de poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel (en %)



Champ : Inscrits en année terminale de lycée EN privé et public en 2018 ou 2019 (hors mentions complémentaires)
 Source : Dares-Depp-InserJeunes

suivent une formation un peu plus longtemps que les garçons. Au niveau CAP ce sont les garçons qui ont tendance à rester en formation plus longtemps.

17% des lycéens professionnels sont en emploi 6 mois après leur sortie d'études

17% des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire en 2019 ou 2020, contre 39 % au niveau national (graphique 1b).

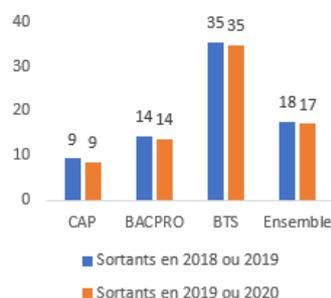
Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 9% des élèves sortant d'un CAP sont en emploi, contre 14% de ceux sortant d'un Bac professionnel et 35% de ceux sortant d'un BTS. Parmi les élèves sortants, 3% ont suivi une formation de type mention complémentaire. Ils ne sont pas inclus dans cette étude.

Tous niveaux de formation confondus, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. La différence est légère aux niveaux CAP et BTS (écart de 1 à 2 points), et un peu plus marquée au niveau Bac (écart de 6 points).

Le diplôme représente un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 80% des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif en 2019 ou 2020, 19 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 12 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage s'accroît avec

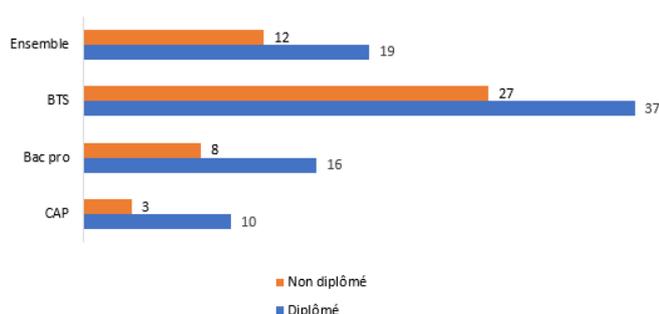
Graph 1b : Taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie (en %)



Champ : Sortants en 2019 ou en 2020 de lycée EN privé et public (hors mentions complémentaires)

Source : Dares-Depp-InserJeunes

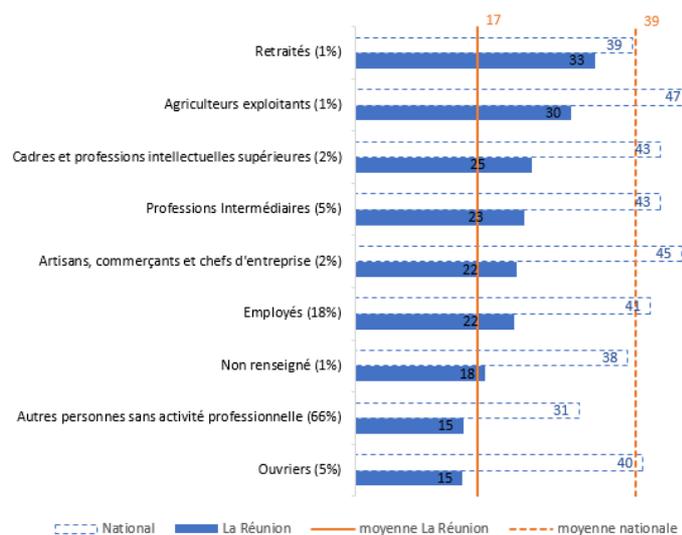
Graph 2 : Taux d'emploi à 6 mois par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2019 (public et privé sous contrat, hors mentions complémentaires)

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Graph 3 : Taux d'emploi des sortants selon la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal (%)



Note de lecture : pour 1% des lycéens sortants réunionnais le responsable légal est agriculteur exploitant. Pour ces lycéens le taux d'emploi est de 30%, contre 47% au niveau national.

Le taux d'emploi de l'ensemble des lycéens sortants réunionnais est de 17%, contre 39% au niveau national.

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2019 (public et privé sous contrat, hors mentions complémentaires)

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

le niveau du diplôme, l'écart de taux d'emploi entre diplômés et non diplômés étant de 7 points pour le niveau CAP, 8 points pour le niveau Bac professionnel, et 10 points pour le niveau BTS (graphique 2). L'insertion des lycéens qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme est proche de celle des lycéens qui ont poursuivi en baccalauréat professionnel mais qui n'ont pas validé leur examen final (10% contre 8%).

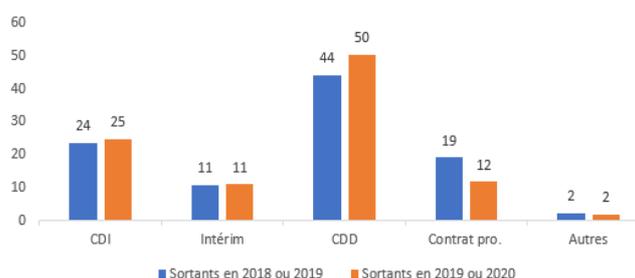
Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Parmi les 66% de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 15% ont trouvé un emploi 6 mois après la sortie du système scolaire (31% au niveau national). C'est également le cas pour les lycéens dont le représentant légal est ouvrier (graphique 3).

Les jeunes sortants sont plus souvent en CDD

Globalement, l'emploi à durée déterminé est prédominant pour le premier emploi des jeunes sortant de voie professionnelle : ce type de contrat concerne la moitié des lycéens en emploi salarié, quel que soit le niveau de diplôme. Un quart des jeunes sont en contrat indéterminé. L'intérim regroupe 11 % des jeunes lycéens sortant de voie professionnelle. La part des jeunes en contrat de professionnalisation s'établit à 12%, en baisse de 7 points par rapport aux sortants en emploi salarié de la période précédente (graphique 4). Cette baisse importante pourrait s'expliquer par la baisse de ce type de recrutement en 2020, en lien avec le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, 5% des jeunes sortants en emploi salarié en ont eu plusieurs pendant la période de référence. Pour les besoins de cette étude, un seul contrat par jeune a été retenu, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

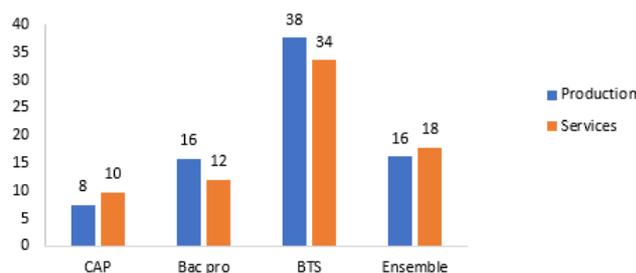
Graph 4 : Répartition des élèves sortants en emploi selon le type de contrat (en %)



Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2019 (public et privé sous contrat, hors mentions complémentaires)

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

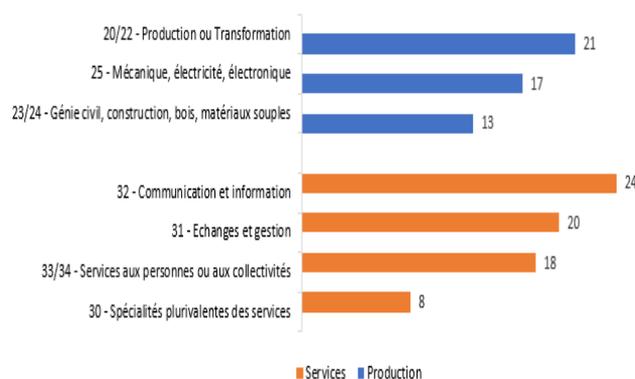
Graph 5 : Répartition des élèves sortants en emploi par secteur et selon le niveau de formation (en %)



Champ : Sortants en 2019 ou en 2020 de lycée EN privé et public (hors mentions complémentaires)

Source : Dares-Depp-Inserjeunes

Graph 6 : Taux d'emploi selon le groupe de spécialité (en %)



Champ : Sortants en 2019 ou en 2020 de lycée EN privé et public (hors mentions complémentaires)

Source : Dares-Depp-Inserjeunes

Le temps partiel

Un sortant en emploi salarié sur cinq travaille à temps partiel, contre un sur quatre au niveau national. Les filles travaillent plus fréquemment à temps partiel que les garçons (26% contre 17%), mais la différence entre filles et garçons est deux fois moins importante à La Réunion qu'au niveau national (9 points contre 17). A La Réunion la différence Filles-Garçons est plus importante au niveau BTS (12 points d'écart), alors qu'au niveau national c'est aux niveaux Baccalauréat professionnel et CAP qu'elle est la plus importante.

Une insertion légèrement différenciée selon le secteur de formation

Près de 6 anciens élèves sur dix viennent de la filière Services et globalement l'insertion des élèves provenant de cette filière est meilleure que celle des élèves venant de la filière Production (18% contre 16%). La structure par secteur étant différente selon le niveau de formation, lorsque l'on considère ces derniers, les taux d'emploi sont en revanche légèrement supérieurs pour la filière Production : + 4 points pour les niveaux Bac pro et BTS (graphique 5).

Les lycéens sortis en 2019 ou 2020 de la filière Production bénéficient d'une meilleure insertion lorsqu'ils ont suivi une spécialité dans le domaine de la Production ou de la transformation. Dans la filière Services ce sont les spécialités des domaines Communication et information, et Echanges et gestion qui offrent la meilleure insertion (graphique 6).

Source et champs : Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau IV et V dispensés dans les EPLE publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

L'emploi des sortants de formation est mesuré à partir des Déclarations Sociales Nominatives. Il couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs, ainsi qu'une partie des salariés du secteur agricole, en France.

Les indicateurs sont calculés sur 2 années cumulées. Ils ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique.

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES¹ d'appariement des bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2018 ou 2019, ont été diffusés début 2021.

1. DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>

Pour en savoir plus :

Application Inserjeunes grand public :

<https://inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Publications InserJeunes Apprentis :

Robin A., Collin C., Marchal N. (DEPP), Fauchon A. (Dares) « Insertion professionnelle des lycéens du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 36 % sont en emploi salarié en janvier 2021 », note d'information n°21-42, décembre, DEPP.